



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

LA LETTRE DU MAIRE

COMMUNE DE SEEZ

Avril 2021

Les finances communales à l'épreuve de la crise sanitaire et économique

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2021, en tenant compte des impacts financiers de la crise.

En effet, si la situation financière de la commune reste saine et équilibrée du fait d'une maîtrise des dépenses sur l'année 2020, nous devons rester vigilants sur le budget 2021.



La crise sanitaire de l'année écoulée et ses conséquences économiques liées notamment à la fermeture des stations et à l'impact économique général entraîne de lourdes pertes de recettes à l'échelle communale : pertes de recettes liées aux taxes et redevances, diminution attendue des contributions directes, auxquelles s'ajoutent une diminution des dotations de l'Etat, soit une perte de recettes estimées de l'ordre de 250 000 € à 300 000 € (sur 2020-2021) représentant environ 10 % des recettes réelles de fonctionnement de 2020.

En parallèle, la commune doit continuer à assurer les dépenses nécessaires aux missions de service public qu'elle remplit, en intégrant les mesures liées au protocole sanitaire (dans le cadre scolaire et périscolaire, de l'accueil du public et dans son fonctionnement interne) qui entraînent des coûts supplémentaires en achats et charges de personnel.

C'est dans ce contexte que les élus de la communauté de communes de Haute Tarentaise ont voté une motion demandant à l'Etat, à titre de mesure compensatoire des conséquences de la crise sanitaire dans notre territoire de Montagne, d'annuler le prélèvement du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour la communauté de communes et les communes membres du territoire de la Haute Tarentaise. Le conseil municipal de Séez s'associe pleinement à cette démarche.

Eau de Bonneval

L'eau minérale naturelle de Bonneval arrive librement jusqu'à la surface de la terre sans forage et parcourt depuis plus de 2 000 ans les roches des Alpes, vierge de toute pollution. Elle est dotée d'une pureté extrême et d'un équilibre minéral unique.

Lundi 1^{er} Mars 2021 : Lancement de la commercialisation de l'eau de Bonneval en exclusivité au Super U de Bourg Saint-Maurice dans un premier temps, en présence des fondateurs Jean MOUEIX et David MERLE et des Maires de Séez et Bourg Saint-Maurice : Lionel ARPIN et Guillaume DESRUES.



Dès le 15 Mars : Distribution en Savoie et Haute-Savoie, puis à Paris dès le 1^{er} Avril et plus largement en France à partir de Septembre 2021.

Impact environnemental : Les bouteilles d'eau de Bonneval sont composées à 100% de matières recyclées et recyclables. L'étiquette est 100% recyclable imprimée avec de l'encre 100% biodégradable. Bonneval est la première marque à proposer un conditionnement en carton 100% recyclable plutôt qu'un film plastique.

Dégustation prévue lorsque les conditions sanitaires le permettront, en présence des deux anciens maires de Séez.

bonnevalwaters.fr



Du changement dans les services de la Mairie

Aménagement -

Services Techniques :

Adresse : 1, Rue Saint Jean-Baptiste
(au RDC de la Mairie, côté Rue Saint-Pierre)

Accueil du public uniquement sur rendez-vous

Tél. 04 79 41 00 54

Mails : servicetechniques@seez.fr ou amenagement@seez.fr

Service de l'eau :

Adresse : Au RDC de La Savoyarde – 5, Place de la Mairie

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h

Tél. 04 79 41 02 74

Mail : service-eau@seez.fr

Services état civil - périscolaire - secrétariat général :

Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 1^{er} Avril 2021 :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, sur rendez-vous les après-midis.

Horaires des services consultables sur le site Internet : www.seez.fr



Eclairage public la nuit

Les 8 communes de la communauté de communes de Haute Tarentaise se sont engagées à prendre des dispositions en matière d'éclairage public afin de préserver l'environnement et la qualité de vie de chacun, tout en trouvant le juste équilibre entre la sécurité et le confort, ainsi le projet d'extinction de l'éclairage public sur des tranches horaires précises et des lieux définis est envisagé en 2021. La commune de Séez a inscrit au budget 2021, une enveloppe afin de réaliser des travaux sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Nouvelle identité visuelle

Les membres de la commission communication ont lancé en fin d'année une consultation afin de changer l'identité visuelle de la commune, jusqu'à présent deux logos étaient utilisés pour communiquer : le blason historique qui seul ne permettait pas d'identifier la commune et le logo de l'ex-Office de Tourisme toujours utilisé malgré le transfert de la compétence de tourisme à la communauté de communes et la dissolution de l'Office de Tourisme de Séez depuis le 31 décembre 2016.

C'est une agence de communication Séeraine qui a été retenue pour travailler sur la nouvelle identité visuelle unique pour l'ensemble des services de la commune, celle-ci est volontairement plus moderne tout en conservant l'identité patrimoniale de la commune. Ce nouveau logo intègre également la marque « Séez, Porte du Col du Petit Saint-Bernard » déposée par la commune de Séez en 2016.

Ainsi, les E ont été travaillés en effet miroir pour rappeler le blason et symboliser deux portes, quatre pictogrammes ont également été intégrés :

- La coquille Saint-Jacques, élément que l'on retrouve sur le blason
- La borne, symbolisant l'emplacement de la 6^{ème} borne milliaire sur lequel le village a été construit et à l'origine du nom de la commune
- La rosace, qui traduit le travail du bois et l'artisanat
- La croix, associée à l'image de la Savoie

Ce logo sera décliné sur les supports de la commune ainsi que sur les bâtiments et les véhicules communaux.

Le choix du logo a été soumis au vote de la population sur les réseaux sociaux.



Nos amis les bêtes : divagation et déjections

Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser divaguer leurs animaux et de les laisser faire leurs déjections sur les voies publiques ou espaces verts de la commune (sanction déjections : 135 €). Les déjections canines peuvent causer des dommages sur les troupeaux des agriculteurs qui pâturent, notamment des avortements. La divagation d'animaux est interdite et expose à des sanctions. Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. La responsabilité civile du propriétaire est ainsi engagée. Nous comptons sur votre compréhension.



POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE

Commission participative

Une commission participative va être mise en place, la commune de Séez a été divisée en 6 secteurs :

- Zone 1 : Séez centre
- Zone 2 : Villard-Dessous – Le Breuil – Longefoy
- Zone 3 : Villard-Dessus – Saint-Germain – Le Mont – Le Cottier – Les Ecludets
- Zone 4 : Noyerai - Molliebon – Caravin – Planardin – La Combe – Les Gouttys – Montperron – Le Belvédère
- Zone 5 : Zone artisanale des Glières
- Zone 6 : Trèves – Les Marais – La Fabrique

Lors de ses réunions, dont la fréquence reste à définir, nous échangerons sur les sujets suivants : ascenseur valléen, traversée/déviation de Séez, écoles et maison de santé... Si vous souhaitez être le représentant (titulaire ou suppléant) d'un de ces secteurs et/ou activités, vous devez vous inscrire à la Mairie, auprès du Bureau Information Services par téléphone : 04 79 41 00 54 ou accueilbis@seez.fr. En fonction du nombre de demandes, un tirage au sort sera réalisé.



Edition Avril 2021

Mairie de Séez - 1, Rue Saint Jean-Baptiste - 73700 SEEZ

accueilbis@seez.fr - www.seez.fr